

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0695**

commune (s) : Vénissieux

objet : Projet connexe T4 - Redressement du carrefour Cagne-Thorez - Travaux de voirie réseaux divers -
Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0695**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Projet connexe T4 - Redressement du carrefour Cagne-Thorez - Travaux de voirie réseaux divers - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision en date du 3 novembre 2008, le Bureau a autorisé, dans le cadre de l'opération projets connexes T4, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de travaux de voirie réseaux divers pour le redressement du carrefour Cagne-Thorez à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 23 janvier 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Jean Lefebvre-Eurovia Lyon-Blondet Marius-De Filippis pour un montant de 216 681,20 € HT, soit 259 150,72 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux de voirie réseaux divers pour le redressement du carrefour Cagne-Thorez à Vénissieux ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Jean Lefebvre-Eurovia Lyon-Blondet Marius-De Filippis pour un montant de 259 150,72 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - compte 231 510 - fonction 0822 - opération 1409.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.